



- ASSOCIATION LOI 1901 - Culturelle - Événementielle - Artistique

Fiche d'adhésion à renvoyer

- **Nom & Prénom :** _____
- **Date de naissance :** ____/____/____/
- **Lieu de naissance :** _____
- **Code Postal :** _____ **Ville :** _____
- **Pays :** _____
- **Adresse Postale actuelle :** _____
- **Code Postal :** _____ **Ville :** _____
- **Pays :** _____
- **Téléphone :** ____/____/____/____/____/
- **Adresse Mail :** _____
- **Je bénéficie d'un droit de réduction*1 :** ☐ OUI ☐ NON

***1 :** * Pour les étudiante)s et adhérent(e)s de âgé(e)s de 15 à 18 ans, pour les bénéficiaires du RSA

• Les frais de dossiers sont de 10 euros

• L'adhésion est de 10 euros

Les mineur(e)s devront faire parvenir une autorisation parentale qui sera envoyée après réception du formulaire.

Les étudiant(e)s devront nous faire parvenir une attestation de scolarité.

Les bénéficiaires du RSA devront nous faire parvenir leur attestation de RSA

☐ Je joins mon règlement pour les chèques à l'ordre de : « L'Olympe Artistique »

☐ Je joins mon règlement par espèces (un reçu sera délivré)

Je soussigné (Civilité) _____

Nom & Prénom : _____

remettre (Barrer mention inutile) paiement(s)

Frais de dossier de 10 Euros,

Mon adhésion de 20 euros - 10 Euros (après réduction),

soit un total de _____ Euros

Fait le : _____ / _____ / _____ à : _____

Signature :

* Validation de l'adhésion une fois la validation des règlements par chèques.



ASSOCIATION LOI 1901 – Culturelle – Événementielle & Artistique

Comment devenir membre ?

Il suffit de remplir le formulaire ci-dessus ou sur notre internet et suivre les instructions, Pour le site internet, nous recevrons la demande via mail, Un dossier sera remis à l'adresse mail indiquée.

Pour le dossier ici présent, il vous suffit de nous le retourner avec les documents et règlement à l'adresse postale suivante :

« Association Olympe Artistique »

**La Violette – Batiment 7 -
7 rue Victor Hugo – 07400 Le Teil**

Qui peut devenir adhérents ?

Tout le monde peut devenir membre de notre association « L'Olympe Artistique ». Les membres du bureaux et artistes ne sont pas déchargés de payer leur cotisation annuelle. Certaines personnes peuvent bénéficier de réductions sur leur cotisation (Nommé sur le formulaire d'inscription).

Qui peut devenir membre d'honneur, actif ou bienfaiteur ?

ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS (Art des statuts de l'association visible sur notre site)

« Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 20€ à titre de cotisation.

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association; ils sont dispensés de cotisations;

Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent un droit d'entrée de 100 €uros et une cotisation annuelle ([de 20€](#)).fixée chaque année par l'assemblée générale... »

A quoi serviront les cotisations des adhérents ?

ARTICLE 9. - RESSOURCES (Art des statuts de l'association visible sur notre site)

« Les ressources de l'association comprennent :

1° Le montant des droits d'entrée et des cotisations;

2° Les subventions de l'État, des départements et des communes.

3° Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur. »

4° Comme cité :([Code de commerce Article L442-7](#)), l'association 'L'Olympe Artistique' pourra être en mesure de vendre des produits liés ou produits dérivés à nos activités futurs éventuels partenaires et nos événements et activités diverses... »

Les différentes ressources comme telles les adhésions et celles citées ci-dessus, permettront à notre association de pouvoir financer divers projets (Création d'événements permettant de récolter des fonds, développement de la communication pour les artistes, frais de dossiers divers, mise en place de supports tels que book photos, vidéos, frais VHR des artistes et membres du bureaux (Voyages – Hôtels – Restaurations)...